

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3b1 - PLAN DE ZONAGE

DURTAL

Centre-Est

Planche n° 14 / 69

	Prescription	Arrêt	Approbation
ÉLABORATION	20/06/2019	07/11/2024	

0 250 500 m

1:5 000

ANJ LOIR & SARTHE
communauté de communes

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

Zonage

A

 Limite du zonage

Prescriptions

Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme

Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers au titre des articles L. 111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L. 151-7 du Code de l'Urbanisme

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone rouge

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone bleue

Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration novembre 2030) au titre de l'article L. 151-41 5° du Code de l'Urbanisme

Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article L. 151-34 du Code de l'Urbanisme

Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)

Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)

Zone non aedificandi

Zone de nappe peu profonde

Éléments de patrimoine naturel et paysagers protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Mare et plan d'eau

Boire

Marge de recul le long des cours d'eau

Zone humide protégée

Arbre remarquable

Haie, alignement d'arbres et talus

Boisement

Éléments de patrimoine bâti et paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Edifice remarquable

Élément de petit patrimoine

Mur et muret

Ensemble bâti remarquable

Jardin et espace non-bâti

Espace public végétalisé

Parc et jardin remarquable

Informations

Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)

Zone de présomption de prescription archéologique

Site patrimonial remarquable

Site et sol pollués

Cadastre

Origine DGPFP Cadastre © Droits de l'État réservés * 2024

Parcelle

Bâti dur

Bâti léger

Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
DUR1	Voie parking	Commune	DURTAL	2564
DUR2	Voie douce et passage pour accéder au Loir	Commune	DURTAL	814
DUR4	Voie / cheminement	Commune	DURTAL	2827
DUR5	Cheminement	Commune	DURTAL	119
DUR6	Cheminement doux	Commune	DURTAL	278
DUR7	Cheminement doux	Commune	DURTAL	327
RA11	Accès zone AU	Commune	LES RAIRES	529
RA12	Cimetière	Commune	LES RAIRES	4027